

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



Ministère Délégué
Chargé de l'Environnement



**Projet régional – Gouvernance et développement des connaissances
Composante 1 Gouvernance, Sous-composante
1.1 Systèmes de gestion environnementale**


**Activité : «Évaluation des systèmes d'études d'impact sur
l'environnement (Maroc) »**

Cadre et motivation de l'étude

La présente étude s'inscrit dans l'activité relative à «L'évaluation des systèmes d'études d'impact sur l'environnement – E-SEIE». Cette activité ne s'est pas limitée à l'évaluation du système EIE, actuellement institutionnalisée au Maroc, mais s'étend sur le processus de mise en place de nouveaux dispositifs d'évaluation environnementale et sociale stratégique dont l'Evaluation environnementale stratégique (EES) et le renforcement des capacités des acteurs.

L'étude s'est déclinée en activités susceptibles d'enrichir ces processus et ce à travers la mise en œuvre des activités suivantes :

- i. L'évaluation du SEIE dans les deux régions de l'Oriental et de Taza-Al Hoceima-Taounate, selon une démarche innovante et organisation d'un atelier d'échange autour des résultats de cette évaluation. Cet atelier a réuni les représentants de ces régions, les représentants du Ministère délégué chargé de l'environnement et des membres du Comité national d'examen des EIE;
- ii. L'organisation d'un atelier dédié à la procédure de l'enquête publique sur recommandation de l'atelier de restitution des résultats de l'évaluation du SEIE;
- iii. L'organisation d'un stage de perfectionnement sur le Système d'Information – EIE, au profit de deux stagiaires relevant des services régionaux de l'environnement des deux régions;

- 
- iv. L'élaboration d'un rapport sur les nouveaux dispositifs des évaluations environnementales et sociales qui a permis de renforcer le processus de révision du système d'impact sur l'environnement et d'institutionnalisation des EES au Maroc ;
 - v. L'organisation d'un atelier de renforcement des capacités des acteurs des régions cibles et des acteurs institutionnels, relevant des départements sectoriels, sur les nouveaux dispositifs d'évaluation environnementale ;
 - vi. L'élaboration d'un Plan d'Action pour l'amélioration des nouveaux dispositifs d'évaluation environnementale (EIE, EES, EESS, EIES) qui a été discuté et adopté par les participants à l'atelier cité en point (iv).

Les résultats saillants de l'évaluation du système des EIE

A. L'accomplissement des tâches courantes attribuées aux parties clés (CR-EIE, SCR - SCEP, PCR et membres permanents)

L'évaluation a montré que ces parties, constituant le noyau dur du système EIE au niveau régional, s'approprient de manière satisfaisante les tâches et les attributions qui leur sont affectées.

Principales tâches et attributions des entités clés de gestion du système EIE au niveau régional:

- Le CR-EIE : i) examine les EIE relatives aux projets dont le seuil d'investissement est l'exception des projets multirégionaux ou transfrontaliers et ii) donne son avis sur l'acceptabilité environnementale des projets.
- Le secrétariat du C -EIE : i) procède à l'enregistrement des études d'impact soumises auxdits comités, ii) assure la préparation de ses travaux, et iii) établit les procès verbaux des réunions et fait procéder à leur signature par les membres présents.
- Le secrétariat de la commission de l'enquête publique : i) réceptionne des registres et rapports de l'EP, ii) examine des conclusions de l'EP, iii) préparation des registres mettre à la disposition des communes, iv) coordonne et planifie les activités (réunions de la CEP et du comité EIE, v) vérifie le contenu de la demande d'ouverture de l'EP, VI) vérifie l'existence d'autres textes régissant l'EP, VII) vérifie la conformité des informations confidentielles aux dispositions de l'article 1 de la loi, et viii) vérifie le paiement des frais de l'EP par le pétitionnaire.

Une des lacunes constatée toutefois, réside dans les absences répétées de certains membres permanents, concourent à retarder les décisions finales du CR puisque celle-ci dépend généralement de l'avis ou des recommandations de certains organismes sectoriels. Dans ces cas, le PV de la réunion exige généralement à ce que le pétitionnaire prenne attache à un service spécifique d'un Département spécifique pour solliciter leur expertise ou leur accord, ce qui retarde et complexifie le processus.

B. Les capacités de gestion

- Lors de l'exercice d'évaluation, il a été clairement constaté que les moyens humains et matériels sont insuffisants et en inadéquation avec les tâches qui incombent aux entités intervenant dans toute la chaîne du processus des EIE et de l'enquête publique.
- Ainsi, une amélioration du système des EIE devra passer par le renforcement de ressources humaines et de moyens matériels.
- Si on tente de prioriser, il s'avère nécessaire de mettre en place, dans le court terme, un staff d'appui au SCR de trois cadres, permettant d'assurer l'efficacité des activités techniques et administratives en lien avec la gestion courante de la procédure d'évaluation des projets. Cela permettrait au SCR de se focaliser pleinement sur l'organisation des tâches du Service Régional de l'Environnement et d'assurer son rôle de représentant du Département de l'Environnement dans les différents événements de la région.

- Par rapport aux moyens matériels, il s'avère nécessaire de mettre en place des outils appropriés d'archivage et de traitement dynamique de données.
- Ces insuffisances de moyens sont fort limitatrices de la fonctionnalité du CREIE en terme de maîtrise totale de la procédure d'évaluation des projets concernés (dates clés et délais réglementaires caractérisant les différentes étapes de traitement du dossier du projet, rapports de la CEP, comptes rendus des réunions d'évaluation, décisions du CR,...etc.).

L'ensemble de ces insuffisances a été confirmé lors de l'atelier participatif, organisé le 27 Juin 2014 pour échanger autour des résultats de l'évaluation du SEIE dans les deux régions concernées.

C. Les points de non-conformité procédurale

Les principaux points de non-conformité sont les suivants :

- Les délais entre le dépôt des dossiers d'EIE et la demande d'ouverture d'EP sont anormalement longs pour près d'un tiers des projets examinés.
- Pour une proportion allant de 3 à 10% des projets, selon l'année et la région, un dépassement du délai, entre la demande et l'ouverture de l'EP, a été observé. Un retard dans la préparation de l'Arrêté est souvent constaté.
- Une non-conformité mineure est constatée pour la durée réglementaire de 20 jours de l'affichage de l'EP pour moins de 5% des projets.
- Le délai de transmission du rapport de l'EP, réglementairement fixé à 8 jours, est significativement dépassé (de plus d'un mois à 8 mois) pour plus de 30% des projets. La transmission tardive du rapport de la CEP constitue une entrave de taille au processus.

- Très souvent, la publication de l'Arrêté ne se fait pas et l'examen s'opère sous réserve d'attendre les conclusions de l'EP, ce qui génère un retard pouvant dépasser une année pour certains projets.

On en déduit de cette évaluation et de l'atelier d'échange autour de l'EP, organisé et animé dans le cadre de cette étude, que le point cruciallement faible du processus réside dans le processus de l'EP. Ce point faible se manifeste à plusieurs égards :

- i) une compréhension insuffisante de l'objectif de l'EP qui est souvent considérée comme « avis de la population » et non comme canal d'information et consultation de la population pour émettre des recommandations sur les mesures d'atténuation des impacts négatifs et sur les mesures de bonification des impacts positifs,
- ii) des modalités d'information de la population non adaptées au niveau d'instruction, relativement faible, en milieu rural. Aussi, les objectifs recherchés par la mise en place de l'EP ne sont pas toujours bien clairs pour certains intervenants dont les élus et l'autorité locale.

Les actions mises en œuvre en matière de renforcement des capacités

A. Atelier d'échange autour des résultats d'évaluation (Rabat, le 27 juin 2014)

Un double objectif a été assigné à cet atelier :

- a. le partage de la première ébauche des résultats d'évaluation du SEIE dans les deux régions cibles (régions de l'Oriental et de Taza-Al Hoceima-Taounate), et
- b. l'échange interactif entre les représentants des deux régions et des membres du CNEI et représentants du MdE, autour des contraintes entravant le processus des EIE et de l'EP et autour des opportunités contextuellement offertes pour son amélioration.

L'essentiel des constats et recommandations, émanant de cet atelier, ont permis de finaliser le rapport global d'évaluation.

B. Atelier d'échange autour de l'Enquête Publique (Rabat, le 02 Octobre 2014)

Tenant compte du constat évaluatif majeur montrant les insuffisances et les dysfonctionnements du processus de l'EP, et en réponse à la recommandation de l'atelier de restitution des résultats de l'évaluation du système des EIE, tenue à Rabat, le 27 Juin 2014, cet atelier dédié à la procédure de l'Enquête publique a été organisé.

L'objectif de cet atelier consistait à débattre autour des questions suivantes :

- Quelles sont les causes réelles (points de blocage) des non-conformités ?
- Sommes-nous dans une phase d'apprentissage – rodage du processus ?
- Avons-nous les capacités de garantir une efficacité du processus ?
- Points de blocage maîtrisables et points de blocage non maîtrisables ?
- Et si on tente d'apprécier la part de responsabilité des acteurs vis-à-vis de ce dysfonctionnement ?
- Quelles solutions ?

C. Atelier de renforcement des capacités sur les nouveaux dispositifs d'évaluation environnementale et sociale stratégique (Rabat, les 12-13 et 14 Octobre 2014)

Les EES (évaluations environnementales stratégiques) et les études d'impact environnemental et social (EIES) réalisées au Maroc à ce jour ont été réalisées en majorité suite aux recommandations des bailleurs de fonds.

Une institutionnalisation de ces nouveaux dispositifs et leur intégration dans un système national des évaluations environnementales, requiert d'engager de manière précoce, des actions de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la planification et la mise en œuvre des plans, politiques et programmes.

C'est dans ce cadre que cette formation a permis d'initier les acteurs relevant des Départements sectoriels et des deux régions, l'Oriental et Taza-Al Hoceima-Taounate, ayant fait l'objet de pilotes pour l'évaluation du système des études d'impact sur l'environnement, à ces nouveaux dispositifs d'évaluation environnementale.

D. Stage de perfectionnement sur le Système d'information - EIE

Ce stage a été organisé au profit de deux cadres techniques des services régionaux de l'environnement (SRE) relevant des régions cibles en réponse au déficit en matière de gestion des dossiers des EIE et EP constaté par l'évaluation du système des EIE dans les deux régions : l'Oriental et Taza – Al Hoceima – Taounate.

Les quatre objectifs pédagogiques assignés à ce stage et qui ont été en grande partie atteints sont :

- i) l'initiation aux techniques de gestion de la base de données dédiée au SI-EIE ;
- ii) la maîtrise des techniques de suivi et de traitement des dossiers de l'EIE et de l'EP de manière efficace et rapide ;
- iii) la familiarisation avec les techniques de classement et d'archivage des dossiers adoptés au niveau du service des études d'impact au niveau central, et
- (iv) l'identification des contraintes associées à l'utilisation de ce système et sa transposition au niveau des régions.

Un plan d'actions pour l'amélioration des dispositifs d'évaluation environnementale (EIE, EE , EESS , EIE)

Un plan d'action a été chronologiquement positionné après l'activité d'évaluation du système des EIE qui a concerné les deux régions pilotes : l'Oriental et Taza-Al Hoceima-Taounate et qui a fait office de la phase d'assemblage des éléments requis pour l'élaboration du Plan d'action.

En effet, le plan d'action a capitalisé sur les constats évaluatifs et les recommandations relatives dans le cadre de l'étude ESEIE, aussi bien dans les rapports d'ES-EIE que dans les comptes-rendus des ateliers du 27 Juin 2014, portant sur les résultats de l'évaluation, et celui du 02 Octobre 2014, dédié à l'enquête publique, ainsi que les réflexions récentes en matière de développement de nouveaux dispositifs d'évaluation environnementale, initiées par le MdE et reconsolidés et complétés dans le cadre de l'étude ES-EIE.

Tenant compte des actions engagées par le MdE en matière de renforcement des capacités et de révision de la loi relative aux EIE, y incluant l'institutionnalisation de l'instrument d'évaluation environnementale stratégique (EES), le plan d'action a été décliné en trois objectifs réalistes et ciblant pertinemment les axes entrepris par ledit Ministère. Ces objectifs sont formulés comme suit :

- le dispositif des EIE et ses procédures corolaires (y compris l'enquête publique) sont améliorés,
- le processus de mise en place et d'institutionnalisation de nouveaux dispositifs d'évaluation environnementale est renforcé,
- les capacités des acteurs concernés sont développées et renforcées.

Ces objectifs ont été déclinés en sept axes :

1. Renforcement des capacités du CR-EIE à travers la formation;
2. Renforcement des moyens humains et matériels au niveau régional ;
3. Mise à niveau sur les outils de gestion des dossiers des EIE au niveau régional ;
4. Renforcement des capacités institutionnelles ;
5. Amélioration des actes procéduraux et instruments de l'EIE;
6. Amélioration des actes procéduraux et instruments de l'Enquête publique des modalités de leur application ;
7. Information et sensibilisation des acteurs.

Chaque axe est décliné en actions spécifiques qui ont été planifiées sur la période 2015 – 2017. Une définition des responsabilités des acteurs institutionnels a été associée à ce plan d'action. Il a été aussi procédé à une estimation des ressources nécessaires.

Pour le suivi-évaluation à adopter par les responsables de pilotage de la mise en œuvre de ce plan d'action, deux sets d'indicateurs ont été formulés :

- a. Des indicateurs de réalisation des actions,
- b. Des indicateurs d'impact qui traduisent le taux d'achèvement des objectifs.

Ce plan a été adopté par les participants lors de l'atelier des 12-13 et 14 Novembre 2014.



MERCI DE VOTRE ATTENTION
MERCI DE VOTRE ATTENTION